

**Moyens et principaux arguments**

À l'appui du recours, la partie requérante invoque deux moyens.

1. Premier moyen, tiré de l'exception d'illégalité dès lors que la décision contestée, la note du 15 avril 2016 et la note du 22 septembre 2016 sur lesquelles elle se fonde et les Guidelines violent le statut des fonctionnaires de l'Union européenne et son Annexe X.
2. Deuxième moyen, tiré de l'illégalité de la décision individuelle contestée en l'espèce pour les griefs suivants:
  - la violation des principes de prévoyance, de légitime confiance et de sécurité juridique et la violation du principe de bonne administration ainsi que de leurs droits acquis;
  - la violation du droit à la famille et à l'éducation;
  - la violation des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination;
  - l'absence de mise en balance des intérêts et du respect du principe de proportionnalité de la mesure adoptée.

---

**Recours introduit le 6 septembre 2018 — K.A. Schmersal Holding/EUIPO — Tecnium (tec.nicum)****(Affaire T-527/18)**

(2018/C 381/35)

*Langue de dépôt de la requête: l'allemand***Parties**

*Partie requérante:* K.A. Schmersal Holding GmbH & Co. KG (Wuppertal, Allemagne) (représentant: M<sup>c</sup> A. Haudan, avocat)

*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

*Autre partie devant la chambre de recours:* Tecnium, SA (Manresa, Espagne)

**Données relatives à la procédure devant l'EUIPO**

*Demandeur de la marque litigieuse:* Partie requérante

*Marque litigieuse concernée:* Demande d'enregistrement de la marque de l'Union européenne figurative tec.nicum — Marque de l'Union européenne n<sup>o</sup> 13 626 791

*Procédure devant l'EUIPO:* Procédure d'opposition

*Décision attaquée:* Décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 21 juin 2018 dans l'affaire R 2427/2017-5

**Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée en ce que le refus de l'enregistrement de la marque demandée dans la classe 42 est confirmé;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

**Moyens invoqués**

- Absence d'usage propre au maintien des droits de la marque faisant l'objet de l'opposition;
- Définition erronée du public ciblé;

- Absence de similitude des services;
- Absence de similitude des marques en conflit;
- Absence de risque de confusion.

---

**Ordonnance du Tribunal du 13 juillet 2018 — BBY Solutions/EUIPO — Worldwide Sales Corporation  
España (BEST BUY GEEK SQUAD)**

(Affaire T-715/15) <sup>(1)</sup>

(2018/C 381/36)

*Langue de procédure: l'anglais*

Le président de la troisième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

---

<sup>(1)</sup> JO C 59 du 15.2.2016.

---

**Ordonnance du Tribunal du 13 juillet 2018 — BBY Solutions/EUIPO — Worldwide Sales Corporation  
España (BEST BUY)**

(Affaire T-773/15) <sup>(1)</sup>

(2018/C 381/37)

*Langue de procédure: l'anglais*

Le président de la troisième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

---

<sup>(1)</sup> JO C 78 du 29.2.2016.

---

**Ordonnance du Tribunal du 13 juillet 2018 — BBY Solutions/EUIPO — Worldwide Sales Corporation  
España (BEST BUY mobile)**

(Affaire T-72/16) <sup>(1)</sup>

(2018/C 381/38)

*Langue de procédure: l'anglais*

Le président de la troisième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

---

<sup>(1)</sup> JO C 118 du 4.4.2016.

---

**Ordonnance du Tribunal du 13 juillet 2018 — Sky/EUIPO — Parrot Drones (Parrot  
SKYCONTROLLER)**

(Affaire T-288/17) <sup>(1)</sup>

(2018/C 381/39)

*Langue de procédure: l'anglais*

Le président de la première chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

---

<sup>(1)</sup> JO C 231 du 17.7.2017.

---